DLP 19-2-92013469

AVERTISSEMENTS agricoles



GRANDES CULTURES

BULLETIN N° 2 DU 14 FEVRIER 1992

ESCOURGEON : *MOSAIQUE* : Nombreux symptômes

REGLEMENTATION : *DELAI DE CARENCE*

RAPPORT EXPERIMENTATION S.P.V. NORD 1991 EN VENTE

RAPPORT REGIONAL EXPERIMENTATION S.P.V. - 1991

120 pages regroupant les résultats de 30 essais sur Nord Pas-de-Calais

- Bilan climatique
- Bilan phytosanitaire
- Essais céréales (Vulpin, Gaillet, Véronique, Matricaire, Rouille naine, Piétin-verse, Oïdium, Septoriose)
- Essais pois (Renouée Liseron, Véronique, Renouée des oiseaux)
- Essais colza (herbicides)
- Essais pomme de terre (Mildiou, Nématodes)
- Essais maïs (herbicides)
- Mouche de l'endive.

BULLETIN A RETOURNER A :

SERVICE REGIONAL DE LA PROTECTION DES VEGETAUX
BP 47 62750 LOOS-EN-GOHELLE

NOM : .... PRENOM : ....

ADRESSE : ....

....

désire recevoir le rapport "Expérimentation 1991" et joint un **chèque** de 130,00 F (rapport et frais de port) à l'**ordre** de la **FREDEC**

ministère de l' **agriculture** et de la **forêt**



D.R.A.F.- S.R.P.V.
Cité Administrative – 59048 LILLE CEDEX – Tél. 20.52.00.25

STATION REGIONALE : (dont Avertissements Agricoles)
Z.A.L. du Grand Mont – Rue B. Palissy – B.P. 47 –62750 LOOS-EN-GOHELLE – Tél. 21.28.27.27

P290

Abonnement annuel :
A l'ordre
Régisseur de Recettes
D.R.A.F .Nord-Pas-de-Calais
ISSN 0758-7988 - CPPAP N°1095 A

ESCOURGEON

MOSAIQUE JAUNE DE L'ORGE

Les symptômes de la maladie sont très visibles cette année et ce depuis environ 8 jours.

C'est l'occasion de faire le point sur l'extension de la maladie vers des secteurs géographiques qui étaient indemnes jusque là. C'est aussi l'occasion de vérifier la tolérance des variétés considérées comme tolérantes. Dès les premiers réchauffements de fin février, les symptômes vont s'atténuer et il reste donc une dizaine de jours pour réaliser des observations.

Jusqu'à maintenant, toutes les parcelles que nous avons pu examiner concernent des variétés sensibles

- Barberousse à Haplincourt (Bapaume)
  à Marquion (Cambrai - Arras)
- Plaisant à Vimy (Arras)
  à Fresnoy (Hesdin)
- Dahlia à Auchy les Hesdin (2 parcelles)
- Glenan à Auchy les Hesdin
- Manitou à Bonningues les Calais
- Elan à Bonningues les Calais

Les symptômes sont très marqués sur Plaisant, Dahlia et Manitou à l'inverse Glenan réagit faiblement. Bon comportement des variétés tolérantes, mais à surveiller quand même puisqu'existent dans d'autres régions des souches de virus surmontant cette tolérance.

OBSERVATIONS : Ronds ou bandes jaunes à l'intérieur d'une parcelle d'escourgeon. Sur les toutes jeunes feuilles, on observe des tirets vert jaune et vert foncé dans le sens des nervures ainsi qu'une légère déformation de la feuille, le pied prend un aspect hérissé.

BIOLOGIE : La maladie est due à un virus (le virus de la mosaïque jaune de l'orge ou VMJO) transmis par un champignon du sol (Polymyxa graminis). Les parcelles contaminées le restent pendant plus de 10 ans.

METHODE DE LUTTE : Il n'y a aucune méthode de lutte et en cas de forte attaque, le rendement peut chuter de 30 quintaux/ha. La seule stratégie de lutte est le choix de variétés d'escourgeon tolérantes à la maladie : EXPRESS, REBELLE, THALASSA, MOBSY, GAULOIS, etc ...

RETOURNEMENT DES PARCELLES : Il n'est à envisager que dans les cas graves, plus de 50 % de pieds attaqués. L'orge de printemps peut être réimplantée car elle n'est pas sensible à cette mosaïque.

REGLEMENTATION

DELAIS DE CARENCE

NOUVELLE REGLEMENTATION : Lors de la réunion de la Commission d'Etude de la Toxicité du 13 novembre 1991, il a été décidé de notifier officiellement que lors de l'utilisation des produits antiparasitaires à usage agricole sur culture avant récolte :

les délais de carence ne doivent plus être inférieurs à 2 jours.

De ce fait, tous les délais notifiés antérieurement à 0 ou 1 jour sont changés en 2 jours et les conseils et préconisation doivent en tenir compte à partir du 1er janvier 1992. Les mentions "délai non fixé" ou "délai non renseigné" ne correspondent pas au délai minimal mais le plus souvent à un délai déterminé selon des méthodes de bonne pratique agricole définies.

PRECONISATION : En pratique, dans le secteur "Grandes cultures", ces délais sont pratiquement toujours respectés puisque la plupart des traitements ne se justifient ni techniquement, ni économiquement dans des délais si courts avant la récolte. Mais nous tenions à vous en informer, en particulier, pour les producteurs de cultures légumières ou les arboriculteurs.